

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
05/10/2017	06/10/2017	F01117P0226

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME DE 259 LOGEMENTS COLLECTIFS, 1 IMMEUBLE DE BUREAUX ET 344 PLACES DE PARKING SUR LA COMMUNE DE COLOMBES (92) - ZAC de la Marine Phase 2 (rues des Cotes d'Auty et Sartrouville) - Lots K1/K2/K2b/K3/K4/K5/J2

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux ou constructions soumis à permis de construire. Opération créant une surface de plancher supérieure à 10.000 m ² et inférieure à 40.000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.	Travaux de construction d'un ensemble immobilier soumis à permis de construire d'une surface de plancher de 20.740 m ² et sur une assiette foncière de 10.338 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Promotion Pichet envisage la réalisation d'un projet composé de 259 logements collectifs (18.055 m² sdp) et d'un immeuble de bureau (2.695m² sdp) ainsi que 344 places de parking en sous-sol.
Le terrain d'assiette du projet composé de 7 ilots distincts (K1, K2, K2b, K3, K4, K5, J2) et d'une surface totale de 10.338 m² se situe dans la ZAC de la Marine Phase 2 à Colombes.
Ils sont actuellement en friche et libres de toute construction.
Les logements sont répartis sur 6 bâtiments de type R+2 à R+8. Deux niveaux de sous-sol situés sous les ilots principaux K3/K4/K5 accueillent le stationnement dédié au logement.
Le bâtiment de bureaux sera édifié en R+2 et comprendra un niveau de sous-sol.
Une voie nouvelle piétonne sera aménagée par l'aménageur (CODEVAM) et permettra l'accès aux bâtiments de logements. Celle-ci rejoindra la rue des Cotes d'Auty à la rue de Sartrouville.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la mutation d'une friche urbaine en un secteur à dominante résidentielle. Réalisé en milieu urbain déjà constitué, le projet évite la consommation d'espaces agricoles ou naturels.

La création de l'ensemble immobilier permettra d'achever la Zone d'Aménagement Concertée de la Marine et de valoriser le quartier du Petit Colombes limitrophe à l'A86.

Le site sera bien desservi par les transports en commun : ligne T2 à proximité et futur T1 à l'horizon 2022.

La création de logements proposés répond aux objectifs de l'ensemble des documents de programmation à l'échelle régionale (SDRIF), de la métropole du Grand Paris, et à l'échelle communale.

Les bureaux apporteront une offre aux entreprises en recherche de locaux et participeront au dynamisme du quartier.

L'opération s'inscrit dans une démarche environnementale en respectant le cahier des prescriptions environnementales de la ZAC et le référentiel NF Habitat HQE de l'organisme Cerqual.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la réalisation de 259 logements collectifs et d'un immeuble de bureau ainsi que 344 places de parking en sous-sol.

Le chantier s'échelonne sur 36 mois et comprendra 4 tranches de travaux :

- 1ère tranche : parking logements sur 2 niveaux de sous-sol et de l'îlot K3, démarrage prévu avant fin 2018
- 2ème tranche : îlots K4/K2
- 3ème tranche : îlots K5/K1
- 4ème tranche : îlots J2/K2b

Les travaux comprendront :

- une phase de terrassement et de préparation des terrains
- la construction des 259 logements et de l'immeuble de bureaux
- l'aménagement paysager des espaces extérieurs.

Des dispositions sont prises par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les nuisances de chantier, pour préserver l'environnement et les riverains notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations. Ces mesures seront prises dès la préparation des travaux et la consultation des entreprises pendant toutes les phases du chantier. Elles se déclineront sous la forme d'une démarche de type chantier propre.

Les voiries de desserte et autres aménagements publics seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage aménageur (Codevam) parallèlement au chantier afin d'assurer la desserte et l'accessibilité des îlots aux futurs résidents.

Un règlement inter-chantier régira la présence de co-activité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet aura une vocation principale d'habitat (et tertiaire ponctuellement). Au sein du périmètre opérationnel, les logements et bureaux se répartissent sur 7 îlots.

La desserte de l'opération est assurée par les voiries locales (rue de Sartrouville et rue des Cotes d'Auty), auxquelles se connectera la nouvelle voirie créée dans le cadre de la ZAC de la Marine Phase 2 sous maîtrise d'ouvrage aménageur (Codevam).

Des stationnements en sous-sol sont prévus avec des accès et sorties sur les rues de Sartrouville, Cote d'Auty et voie nouvelle.

Plusieurs lignes de bus et de tramway desservent le site et permettent de rejoindre les gares desservant la commune.

La voie nouvelle assurera également le cheminement piéton.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt de permis de construire.

Il est conforme aux prescriptions et recommandations mentionnées dans le cahier des prescriptions architecturale, urbanistique, paysagère et environnementales de la ZAC de la Marine phase 2.

Par ailleurs, l'aménageur a réalisé une étude d'impact qui nous a été communiquée et qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (cf. annexe 20). Cet avis a fait l'objet d'une réponse de la part de l'aménageur (cf annexe 21). Notre projet s'appuie sur les conclusions et recommandations formulées dans ces documents.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des parcelles :	10.338m ²
Surface de plancher logements :	18.055m ²
Surface de plancher activité :	2.695m ²
Hauteur maximale des constructions :	R+8

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Entre les rues des Cotes d'Auty et de Sartrouville à COLOMBES au sein de la ZAC de la Marine Phase 2.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 2 2 ' 3 7 " 50 Lat. 4 8 ° 9 1 ' 6 1 " 55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2 ° 2 2 ' 2 2 " 11 Lat. 4 8 ° 9 1 ' 7 0 " 40

Point d'arrivée :

Long. 0 2 ° 2 2 ' 5 3 " 66 Lat. 4 8 ° 9 1 ' 5 2 " 70

Communes traversées :
COLOMBES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ensemble immobilier hors ZNIEFF ZNIEFF de type 1 la plus proche : les berges de Nanterre (cf. annexe 18) ZNIEFF de type 2 les proches : Boulogne Billancourt (Bois de Boulogne) et Villeneuve la Garenne (Point Aval de l'Île Saint-Denis)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ensemble immobilier hors zone APB. Zone la plus proche identifiée : Glacis du Fort de Noisy le Sec
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Colombes. Une étude acoustique (cf. annexe 16) a été réalisée par nos soins afin de définir les mesures d'isolement à mettre en oeuvre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone humide identifiée à proximité.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles qui a été approuvé le 9 janvier 2004. La commune n'est pas couverte par un plan de prévention des risques technologiques. L'ERNMT et ses annexes sont joints en annexe 19.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rapport d'étude environnementale met en évidence la présence de terres non inertes. Toutes les prescriptions et recommandations reprises dans le rapport seront prises en compte quant au traitement des terres excavées et pour permettre la réalisation du programme résidentiel.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération ne se situe pas dans un périmètre de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude se trouve en dehors des sites inscrits identifiés sur la commune.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Localisation des sites Natura 2000 les plus proches en annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude se trouve en dehors des sites classés identifiés sur la commune.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ne sera effectué au droit du site. La volonté de limiter les consommations en eaux potables est prise en compte lors de la conception. Définition des basses et hautes eaux suivant le DTU 14.1 : Basses Eaux (EB) : 24.15m NGF - 9,0m de profondeur / TA Hautes Eaux (EH) : 26.07 m NGF - 7.08m de profondeur / TA Niveaux exceptionnels (EE) : 28.35m NGF - 4,8m de profondeur / TA Protection en phase définitive : cuvelage par minéralisation intérieure jusqu'au niveau EE
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la cartographie du BRGM, le secteur d'étude est cartographié comme se situant dans une zone avec une sensibilité au risque de remontée de nappe. Une étude hydrogéologique (cf. annexe 17) a été réalisée par nos soins en complément de l'étude géotechnique et qui intègre une identification des niveaux d'eau au droit du site. Le rapport définit les conditions d'exécution des travaux en phase provisoire et prévoit les solutions de protection du sous-sol adéquate vis-à-vis des eaux souterraines. Les prescriptions du rapport sont prises en compte dans la conception et la réalisation du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour un niveau du sous-sol situé vers 6m de profondeur le fond devra être établi vers -6,5m par rapport à la plate-forme actuelle. L'exécution des fouilles recoupe des remblais. Une étude géotechnique (cf. annexe 15) a été réalisée. Les prescriptions du rapport sont prises en compte dans la conception et la réalisation du projet. Les terres déblayées devront être évacuées en filière spécifique conformément aux prescriptions de l'étude environnementale réalisée par nos soins.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement paysager des espaces extérieurs du projet nécessite un apport de terres végétales.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par une friche urbaine se traduisant par une rudéralisation des milieux et la présence d'espèces végétales invasives.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Localisation des sites Natura 2000 les plus proches en annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégralité du périmètre opérationnel se trouve en espace urbain constitué. Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque industriel connu sur le territoire de Colombes: site de la SNECMA. La ZAC de la Marine se situe à l'opposé de Colombes. L'ERNMT du site et ses annexes, joints en annexe 19, confirment qu'il n'y a pas de risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ERNMT (cf. annexe 19) confirme qu'il n'y a pas de risques naturels. Zone de sismicité 1 : très faible. Commune hors périmètre d'anciennes carrières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier et en phase exploitation les dispositions sont prises pour prévenir, éviter et gérer les risques de pollution des eaux souterraines et des sols. La vocation du projet ne comprend pas d'activités polluantes. Un diagnostic de pollution a été réalisé par SEMOFI. Conformément aux conclusions du rapport, les terres excavées et présentant des dépassements des valeurs décrites dans l'arrêté du 12/12/2014 seront évacuées en filière spécifique.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude du trafic de la ZAC de la Marine phase 2 a été réalisée par l'aménageur. La localisation, la configuration et la nature des accès véhicules à notre ensemble immobilier ont été définis dès lors avec l'aménageur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores : - la période de chantier est critique en la matière, notamment dans les phases de fonctionnement d'engins lourds. Les dispositions sont prises pour limiter les nuisances (démarche chantier propre, phasage, organisation...). - l'opération va transformer une friche urbaine inoccupée en site à vocation résidentielle pour majorité. L'étude acoustique recense la présence de 3 infrastructures impactantes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La projet a une vocation résidentielle et tertiaire. Il n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives.</p> <p>Le site se situe en environ urbain source de nuisances olfactives liés à l'usage d'hydrocarbures liés à la présence de circulation automobile.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations et n'est pas susceptible d'en générer.</p> <p>Le projet de centre de remisage et d'entretien du matériel RATP situé sur la phase 1 de la ZAC de la Marine a fait l'objet d'études vibratoires et acoustiques. Ces études n'ont pas révélé d'incidences sur l'environnement immédiat et les propriétés limitrophes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le niveau d'éclairage attendu est celui d'un quartier résidentiel.</p> <p>Le site s'inscrit dans le contexte urbain francilien soumis à des émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le programme ne comprend pas d'activités réputées polluantes.</p> <p>Les émissions polluantes générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serres normalement attendu dans le cadre du fonctionnement d'une zone à vocation résidentielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre le rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées.</p> <p>La gestion des eaux pluviales se fait à la parcelle via une gestion alternative (noues d'infiltrations et ouvrages de rétention).</p> <p>Il est prévu la végétalisation partielle des espaces extérieurs non bâtis limitant l'imperméabilisation des sols.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des rejets d'eaux usées qui sont liés au fonctionnement normal des bâtiments.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les logements et bureaux sont à l'origine de déchets ménagers (ordures ménagères, emballages, verre, encombrants).</p> <p>Le projet prévoit des surfaces de stockage adaptées.</p> <p>Le chantier sera à l'origine de la production de déchets au cour des phases de terrassement et de construction.</p> <p>Au regard des conclusions de l'étude de pollution, les déblais ne pourront pas être stockés en ISDI et devront être évacués vers une filière spécialisée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La DRAC sera sollicitée pour avis lors de l'instruction de la demande de permis de construire et formulera ou non des prescriptions au titre de l'archéologie préventive.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet transforme une friche urbaine en un site à vocation résidentielle (et tertiaire). Le projet sera à l'origine de nouveaux usages. La mutation du secteur occasionnera des modifications en termes d'usages, d'ambiance paysagère et de structuration de l'espace.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La phase 1 de la ZAC de la Marine est actuellement achevée.

La phase 2 de la ZAC comprend également des lots autres que ceux étudiés au présent dossier : (cf. annexe 04 plan masse a)

- lot K2a (immeuble de logements collectifs sociaux)
- lot L (immeuble de logements collectifs)
- lots M1 et M2 (logements individuels groupés)

Ces lots sont portés par d'autres maîtres d'ouvrage. Ils n'ont aucun lien structurel et/ou fonctionnel (locaux techniques, voie de parking commun...) avec nos lots.

L'étude d'impact réalisée par l'aménageur pour la ZAC de la Marine appréhende l'ensemble de ces lots.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La société Promotion Pichet s'engage à mettre en oeuvre les prescriptions et recommandations émanant des rapports d'études ou cahiers des charges environnementaux annexés suivants :

- diagnostic environnemental : recouvrement avec 30 cm de terres saines au droit des futurs espaces verts, évacuation des terres non inertes identifiées vers les filières définies
- étude géotechnique et hydrogéologique : drainage provisoire en phase chantier le cas échéant, et cuvelage partiel du sous-sol en phase définitive
- cahiers des prescriptions environnementales de la ZAC de la Marine Phase 2
- charte chantier propre rédigée en lien avec l'aménageur
- référentiel NF Habitat HQE de l'organisme CERQUAL
- étude acoustique : prise en compte des recommandations en matière d'isolement de façades

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porté par Promotion Pichet est conforme aux réglementations en vigueur et s'inscrit dans une démarche environnementale qui se traduit notamment par le respect du référentiel NF Habitat HQE pour l'ensemble des bâtiments et l'application des cahiers des prescriptions environnementales de la ZAC. Les différentes études techniques menées dans le cadre du projet s'inscrivent dans une démarche itérative avec pour objectif d'orienter la maîtrise d'ouvrage sur des choix d'aménagement compatibles avec les enjeux environnementaux identifiés. Aussi il est estimé que le projet peut être dispensé d'étude d'impact car les thématiques en jeu font l'objet d'études techniques spécifiques.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Cahier des prescriptions urbaines et architecturales ; Annexe 8 : cahier des prescriptions architecturales urbaines environnementales et paysagères ; Annexe 9 : cahier des prescriptions environnementales logements ; 10 : cahier des prescriptions environnementales bureaux ; Annexe 11 : charte chantier propre ; Annexe 12 : le projet ; Annexe 13 : perspectives d'insertion dans l'environnement ; Annexe 14 : diagnostic environnemental ; Annexe 15 : rapport géotechnique ; Annexe 16 : étude acoustique ; Annexe 17 : étude hydrogéologique ; Annexe 18 : repérage ZNIEFF ; Annexe 19 : ERNMT du site et ses annexes ; Annexe 20 : avis de l'autorité environnementale ; Annexe 21 : mémoire de réponse de l'aménageur à l'AE et ses annexes.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PARIS

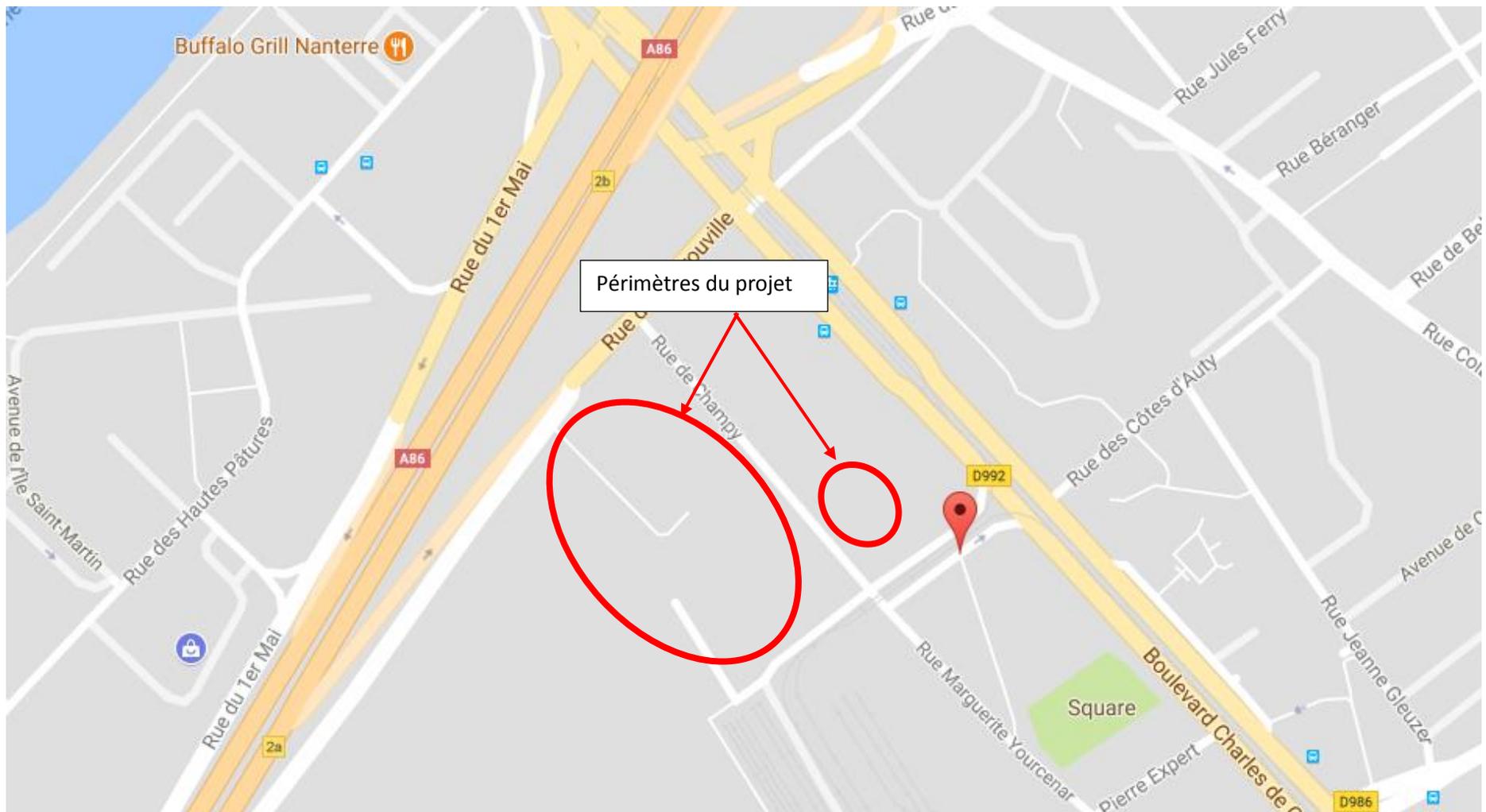
le, 05/10/2017

Signature

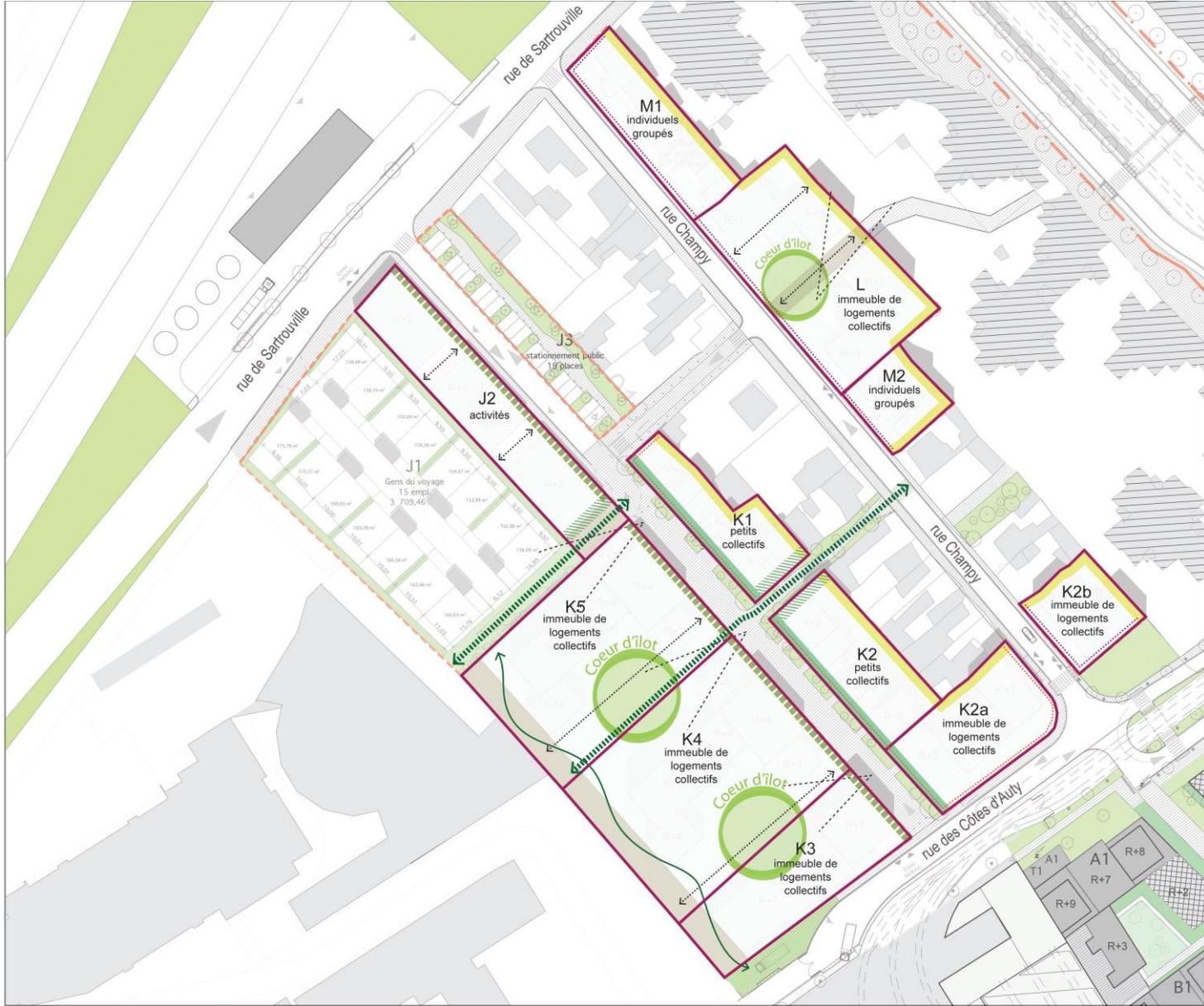


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus









ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Construction d'un ensemble immobilier
de 264 logements
ZAC DE LA MARINE PHASE 2
92700 COLOMBES

- LEGENDE**
- ST
 - 2P
 - 3P
 - 4P
 - 5P
 - ACTIVITES
 - LOCAUX
 - HALL LOGEMENT

rue de Champy

rue de Champy

MAITRISE D'OUVRAGE : PICHET Immobilier
3, rue des Saussaies
75008 PARIS
Tel: 01 55 74 85 47

ARCHITECTES associés : DGM & Associés
14 rue Rivoy
92300 Levallois
Tel: 01 41 38 07 70
Fax: 01 41 38 29 92

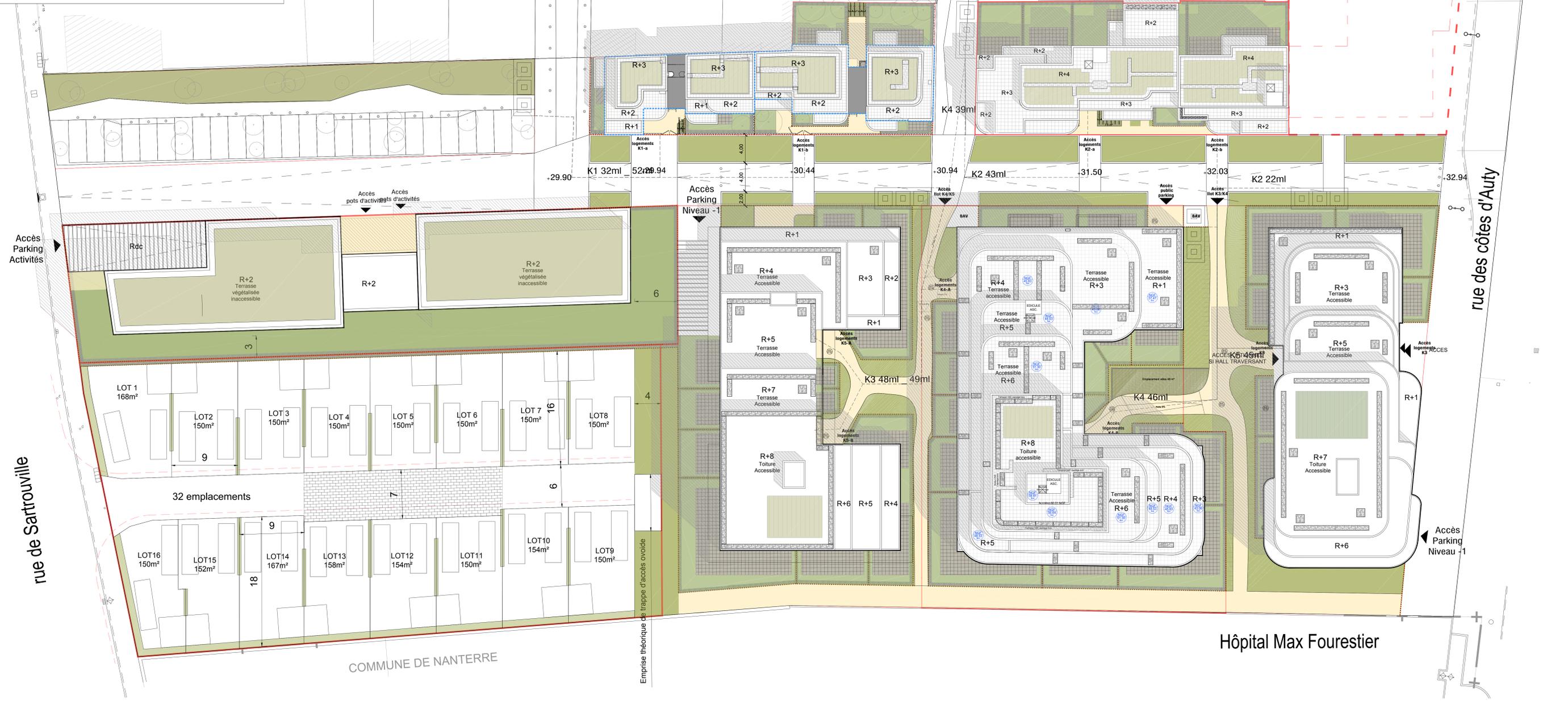
Derbesse Delplanque
Architectes & Associés
3 rue Decret
75014 PARIS
Tel: 01 56 80 14 24
Fax: 01 56 80 14 21

PC

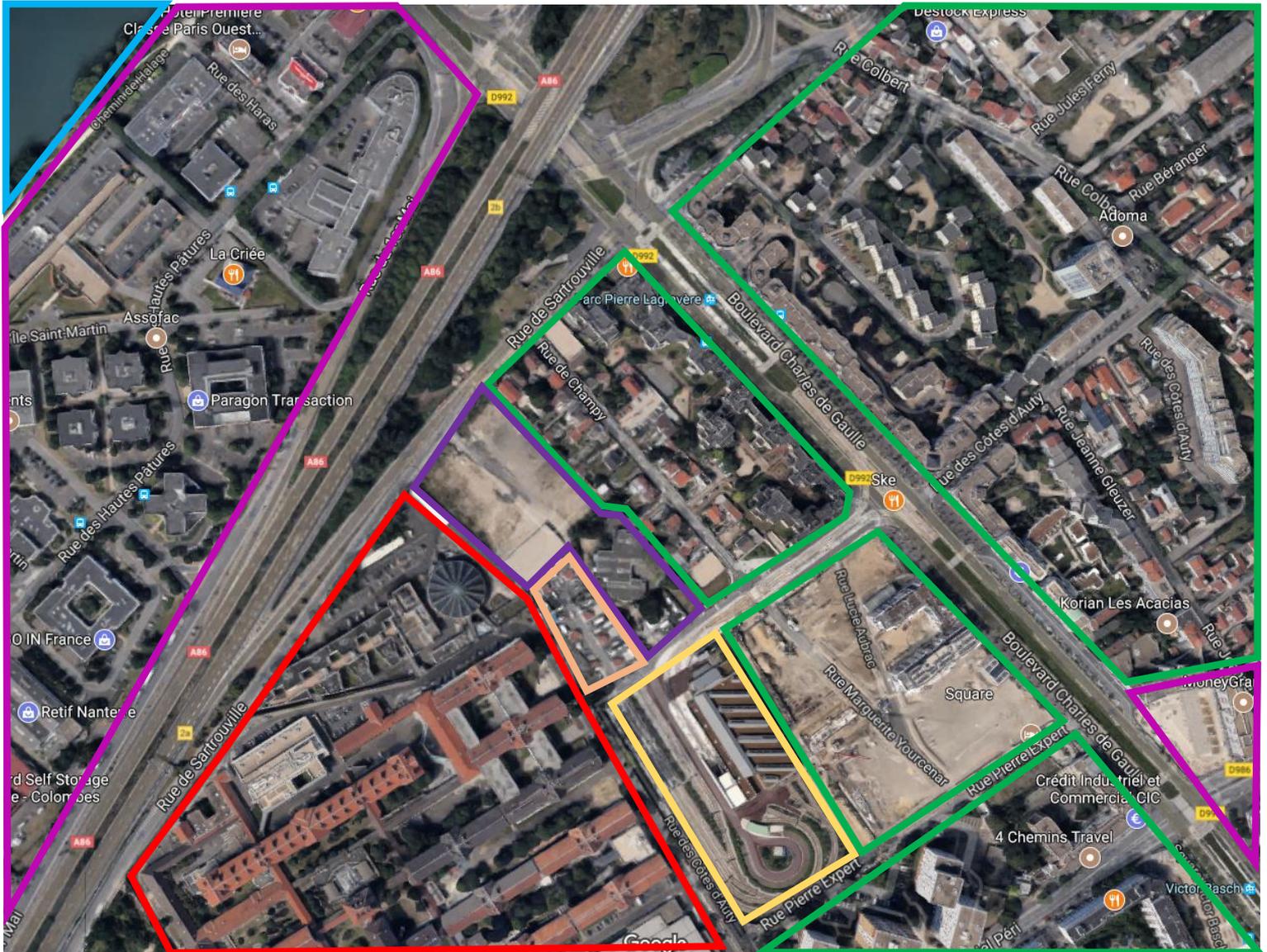
TITRE DU DOCUMENT : **PLAN GENERAL**
Plan de Masse

N° AFFAIRE :	N° PLAN :	DATE :	ECHELLE :	INDICE :
2016-102	01	20 avril 2017	Ech: 1/200	A

Conformément aux lois en vigueur, ce document est protégé. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite. Les idées ou concepts sont réservés à leurs auteurs. L'unique droit de copie est réservé aux auteurs sous réserve des limites légales de citation.

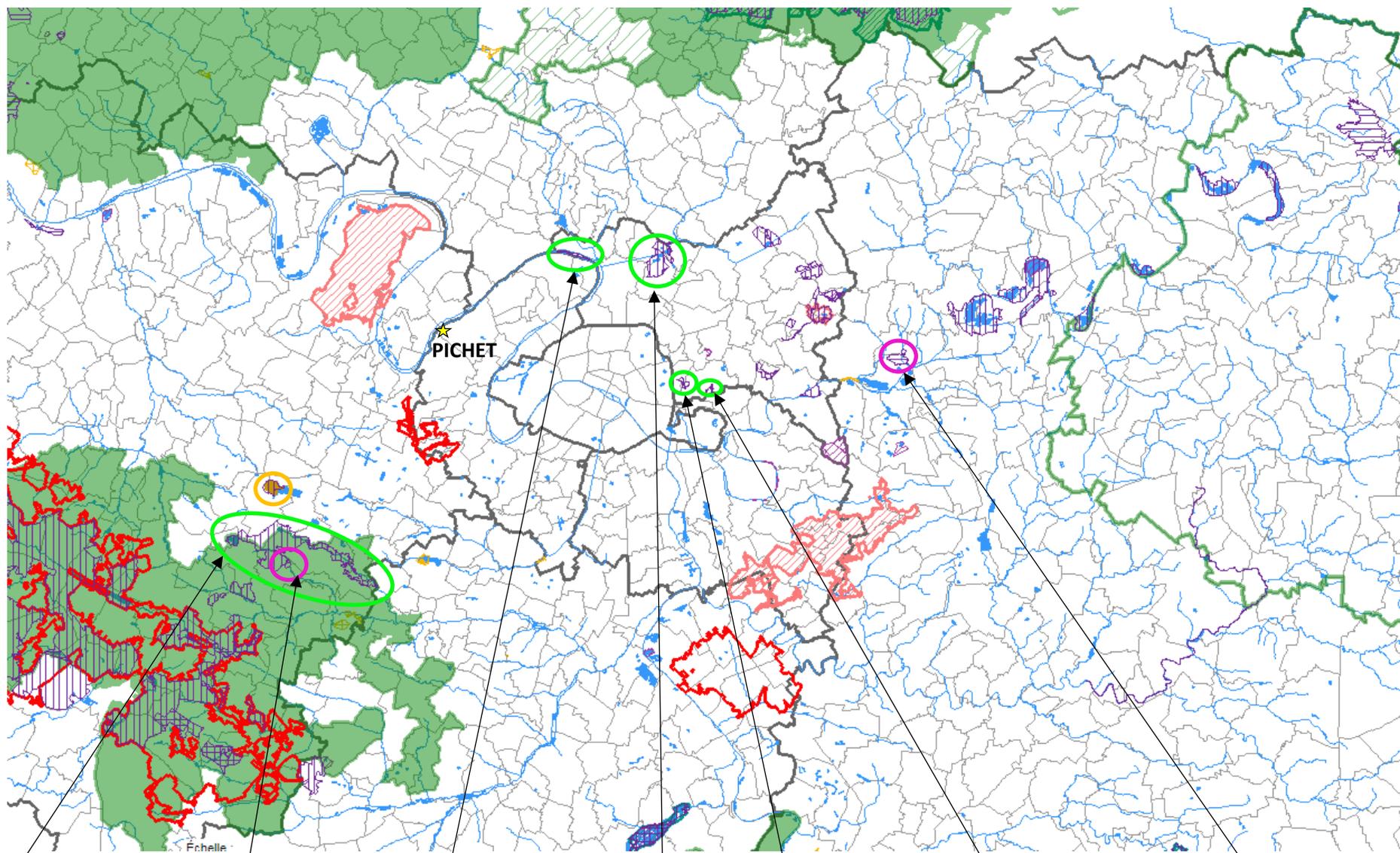


- Zone résidentielle —
- Zone d'activité —
- Hôpital —
- Terrain propriété de la RATP —
- Terrain communal (ancienne école) —
- Terrain communal (aire de gens du voyage) —
- Cour d'eau (Seine) —



CONTEXTE URBAIN AUTOUR DE LA ZAC

Repérage des sites NATURA 2000



Directive oiseaux :
Ile Saint-Denis

Directive habitat :
La Gravelle
Saint-Lambert

Directive oiseaux :
Ile Saint-Denis

Directive oiseaux :
Parc départemental
de la Courneuve

Directive oiseaux :
Parc Jean-Moulin &
Parc des Guilands
Bagnolet

Directive oiseaux :
Parc des Beaumonts
Montreuil

Directive habitat :
Bois du Marais
Vaires-Sur-Marne